

**PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONCEL SUR SEILLE
SEANCE DU 07 AVRIL 2025**

Le Conseil Municipal a été convoqué le 27 mars 2025 pour la séance du 07 avril 2025 à 20h00 en séance ordinaire, par Alain CHANÉ, le Maire.

L'an deux mil vingt-cinq, le sept avril à vingt heures les membres du conseil municipal de la commune de Moncel-sur-Seille se sont réunis sur la convocation du Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Mesdames et Messieurs : Alain CHANÉ, Christine DUMAY, Ernest BOUR, Jean-Marc LESCURE, Loïc MERCIER, Marc NASSAU, Nicolas PERRIN, Fabien REFFI, Mireille PICARDAT, Angélique GAUVAIN

Absents excusés : Mathieu SESMAT donne procuration à Nicolas PERRIN, Madame Vanessa THOUAILLE donne procuration à Mireille PICARDAT, Monsieur Cédric TOUSSAINT donne procuration à Loïc MERCIER, Monsieur Aldo IANNI donne procuration à Marc NASSAU

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance, pris au sein du conseil municipal ; Madame Christine DUMAY ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

Nombre de Conseillers Municipaux : 14

Quorum : 8

Présents : 10

Pouvoirs : 4

Absents : 0

Monsieur le maire demande l'autorisation au conseil de rajouté une délibération qui n'était pas à l'ordre du jour : Délibération pour des travaux à l'aire de jeux.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Procès-verbal du conseil municipal du 16 décembre 2024
2. Travaux « sol coulé amortissant » aire de jeux
3. Création d'un poste d'agent technique, espaces verts
4. Intégration de parcelles dans le domaine communal
5. Vote des taux de fiscalité directe locale
6. Approbation et vote du CFU – exercice 2024
7. Affectation du résultat
8. Vote du budget – exercice 2025
9. Divers

Délibération concernant les travaux pour les sols de l'aire de jeux :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'état actuel de l'aire de jeux communale. Il souligne que le sol actuel sous les espaces des différents jeux présente un aspect peu esthétique et, plus préoccupant, ne répond plus aux normes de sécurité en vigueur, notamment en matière d'amortissement des chocs en cas de chute. Les travaux concernent 4 balançoires, 4 jeux à ressort et la tyrolienne.

Le conseil municipal décide d'approuver le devis de l'entreprise S'or pour refaire l'ensemble de l'aire de jeux pour un montant de 14 850€.

Création d'un emploi à temps partiel pour une durée de 6 mois

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de créer un poste à temps-partiel pour assurer le remplacement d'un agent durant son absence, afin de garantir la continuité des services. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le conseil municipal approuve la création d'un emploi à temps partiel. Ce poste sera d'une durée de six mois, à raison de **21 heures par semaine**. Après plusieurs entretiens, Maximilien SCHMITT a été retenu.

Intégration dans le domaine communal de parcelles suite à une renonciation de succession

Monsieur le maire rappelle que la commune de Moncel sur Seille a été informée d'une renonciation de succession des parcelles AC23, AC97 et AC 145. Le conseil municipal décide d'accepter la renonciation à la succession et de mettre en route la procédure d'intégration de ces parcelles dans le domaine communal.

Vote des taux d'imposition 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas augmenter le taux des taxes pour 2025.

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 31.90%
- Taxe foncière sur les terrains non-bâties : 31.26%
- Taxe d'habitation : 12.54%

Vote du compte Financier Unique 2024

Monsieur le maire présente le compte financier unique 2024 de la commune qui s'établit ainsi

FONCTIONNEMENT

Recettes perçues		383 049.65€
Dépenses réalisées	-	264 788.22€

L'excédent 2024 est de	=	118 261.43€
-------------------------------	---	--------------------

Augmenté des excédents reportés au 31/12/2023	+	265 081.06€
------------------------------------------------------	---	--------------------

Résultat de clôture 2024	=	<u>383 342.49€</u>
---------------------------------	---	---------------------------

INVESTISSEMENT

Recettes perçues		27 968.30€
Dépenses réalisées	-	43 078.44€

Le déficit 2024 est de	-	15 110.14€
-------------------------------	---	-------------------

Résultat reporté déficitaire 31/12/2023	-	3 468.21€
------------------------------------------------	---	------------------

Résultat déficitaire cumulé 31/12/2024	=	18 578.35€
-----------------------------------------------	---	-------------------

Délibération sur l'affectation du résultat

Le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	+	118 261.43€
--------------------------------------	---	--------------------

- un excédent reporté au 31/12/2023 de :	+	265 081.06€
------------------------------------------	---	--------------------

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	=	383 342.49€
----------------------------------------------	---	--------------------

- un déficit d'investissement de :	-	15 110.14€
------------------------------------	---	-------------------

- un déficit d'investissement reporté 2023 :	-	3 468.21€
----------------------------------------------	---	------------------

Soit un déficit d'investissement cumulé de :	=	- 18 578.35€
----------------------------------------------	---	---------------------

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

Décide, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2024 : Excédent	383 342.49€
---------------------------------------------------------	--------------------

Affectation complémentaire en réserve (1068)	- 18 578.35€
-----------------------------------------------------	---------------------

Séance du 07 avril 2025

Résultat reporté en fonctionnement (002) : Excédent	= 364 764.14€
Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit	- 18 578.35€

Budget communal 2025

Le Maire présente le projet du budget primitif 2024 qui se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- **Recettes** : 734 870.14 €
- **Dépenses** : 734 870.14 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- **Recettes** : 718 578.35 €
- **Dépenses** : 718 578.35 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents
Décide

D'approuver le budget communal de l'année 2025 comme présenté ci-dessus.

Le maire

Alain CHANÉ

La secrétaire

Christine DUMAY